

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2019**

**Association
Crèche La Ribambelle
14 rue du centre
86440 MIGNE AUXANCES**

Aux adhérents de l'association Crèche La Ribambelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Crèche La Ribambelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment au niveau de la provision effectuée concernant les créances et de l'évaluation du montant comptabilisé, au titre de l'engagement de fin de carrière, au passif du bilan et mentionné dans l'annexe aux comptes annuels. Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode retenue par la société pour estimer ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration n'étant pas établi à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Paris

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le présent rapport comprenant 4 pages a été établi à Poitiers, le 27 février 2020

Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes


Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers
Joudon

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 877	4 498	379	716	338	47.14
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	5 681	5 011	670	1 150	480	41.72
	Autres immobilisations corporelles	14 720	11 823	2 898	3 555	658	18.49
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	25 278	21 332	3 947	5 422	1 475	27.21	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	111		111	195	84	43.05
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	2 350	434	1 916	5 928	4 012	67.68
	Autres créances	63 709		63 709	29 791	33 918	113.85
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	179 101		179 101	176 304	2 797	1.59	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	245 272	434	244 837	212 219	32 619	15.37	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	270 550	21 766	248 784	217 640	31 144	14.31	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		46 678		46 678		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves		105 687		105 687		
	Report à nouveau		2 478			2 478	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		24 693		2 478	27 171	NS
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		4 010		4 216	206	4.88	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I		178 590		154 103	24 487	15.89	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		27 063		20 782	6 281	30.22
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III		27 063		20 782	6 281	30.22
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers				135	135	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 741		5 795	946	16.33
	Dettes fiscales et sociales		36 207		36 641	434	1.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		183		184	2	0.90
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV		43 131		42 756	375	0.88
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		248 784		217 640	31 144	14.31

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

43 131 42 756

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	232 786		211 111		21 675	10.27
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 873		3 185		1 312	41.20
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	106		977		870	89.10
Total I	289 875		267 129		22 747	8.52
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 293		2 059		766	37.21
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	31 589		31 694		105	0.33
Impôts, taxes et versements assimilés	4 074		3 967		107	2.70
Salaires et traitements	169 486		167 456		2 030	1.21
Charges sociales	52 115		61 640		9 525	15.45
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 551		2 162		389	17.97
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	434				434	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 281		2 002		4 279	213.74
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)			496		496	100.00
Total II	267 823		271 476		3 653	1.35
I - Résultat d'exploitation (I-II)	22 052		4 347		26 399	607.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Laurent JOUDON
 Commissaire aux comptes
 5 rue Joseph Mounier - Poitiers

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations		635		653	18	2.73
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		635		653	18	2.73
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		635		653	18	2.73
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		22 687		3 694	26 381	714.15
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 006		1 943	63	3.25
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		2 006		1 943	63	3.25
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				727	727	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII				727	727	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 006		1 216	790	64.98
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		292 516		269 725	22 792	8.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		267 823		272 203	4 380	1.61
Solde intermédiaire		24 693		2 478	27 171	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		24 693		2 478	27 171	NS

Laurent JOUDON
 Commissaire aux comptes
 5 rue Joseph Messier - Poitiers

ANNEXE**SOMMAIRE**

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Evaluation des valeurs mobilières de placement	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	4 877		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 681		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 990		360
Emballages récupérables et divers	7 655		716
TOTAL	19 326		1 076
TOTAL GENERAL	24 202		1 076

Laurent JOUBERT
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 877	4 877
TOTAL			4 877	4 877
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 681	5 681
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 349	6 349
Emballages récupérables et divers			8 371	8 371
TOTAL			20 402	20 402
TOTAL GENERAL			25 278	25 278

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 160	338		4 498
TOTAL	4 160	338		4 498
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 531	480		5 011
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 587	969		4 556
Emballages récupérables et divers	6 502	764		7 266
TOTAL	14 620	2 213		16 834
TOTAL GENERAL	18 781	2 551		21 332

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	338				
TOTAL	338				
Instal.techniques matériel outillage indus.	480				
Matériel de bureau informatique mobilier	969				
Emballages récupérables et divers	764				
TOTAL	2 213				
TOTAL GENERAL	2 551				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meunier - Paris

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	20 782	6 281			27 063
TOTAL	20 782	6 281			27 063

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		434			434
TOTAL		434			434
TOTAL GENERAL	20 782	6 715			27 497
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 715			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 350	2 350	
Personnel et comptes rattachés	417	417	
Débiteurs divers	63 292	63 292	
TOTAL	66 059	66 059	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 741	6 741		
Personnel et comptes rattachés	18 223	18 223		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 863	17 863		
Autres impôts taxes et assimilés	121	121		
Autres dettes	183	183		
TOTAL	43 131	43 131		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	135			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Pontivy

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	63 709
Total	63 709

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 741
Dettes fiscales et sociales	24 474
Total	29 215

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	4 868
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	15 235
45 à 54 ans	11 à 20 ans	4 812
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 150
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		27 065

Hypothèses de calculs retenues**{Paramètres économiques :**

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 1% Constant pour la catégorie : Employés
- o pour la catégorie : Ensemble du personnel

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 62 ans pour la catégorie : Employés
- o 62 ans pour la catégorie : Ensemble du personnel

- o Très faible pour la catégorie : Employés
- o 0 % pour la catégorie : Ensemble du personnel

- o 39.5 % pour la catégorie : Employés
- o 0 % pour la catégorie : Ensemble du personnel

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- o L'année des calculs retenue est 2019.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.
- o La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées (*), soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			27 063
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

Laurent JOUBOT
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Méziat - Boulogne